

## LA MÉDECINE THERMALE À NANCY ET EN LORRAINE AU TEMPS DE STANISLAS ET DU COLLÈGE ROYAL DE MÉDECINE

Nancy Thermal en fête, 25-26 mars 2023  
Conférence de M. Pierre Labrude,  
secrétaire perpétuel

**L**e milieu et la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle constituent une période privilégiée pour les sciences, les lettres, la médecine et les arts dans les duchés de Lorraine et de Bar qui, au milieu du siècle, sont placés sous l'autorité du roi de Pologne Stanislas Leszczyński. Nancy peut alors à bon droit revendiquer sa place de capitale des États lorrains. Grâce à Stanislas, la ville va bénéficier presque en même temps de la création d'une bibliothèque, qui a pour ambition de devenir une académie, et d'un collège de médecine. Celui-ci, sous l'égide du roi son créateur et de ses directeurs successifs, va s'intéresser activement et positivement à de nombreux aspects de l'exercice de la médecine au sens large dans les duchés. Il est possible de parler à son sujet d'une sorte de ministère ou d'agence de la santé. Parmi

les sujets sur lesquels ses membres vont travailler, figure la question des eaux minérales (qui contiennent des minéraux dissous) et thermales (chaudes) ; et, bien sûr, de leurs usages médicaux. Cette question de l'emploi médical des eaux, qui n'est cependant pas récente, est associée à une autre question très importante à ce moment : celle de leur analyse par des personnes qui revendiquent l'état de chimiste ou qui veulent le devenir. C'est le début de la chimie en tant que science à part entière ; c'est aussi un sujet en tant que tel, que je n'étudierai pas ici faute de place, mais qui mérite cependant d'être mentionné.

Avant de traiter cette question du thermalisme nancéien et lorrain, qui va aussi intéresser les membres de la Société royale des sciences et belles-

lettres, je voudrais, pour la bonne compréhension du contexte historique et universitaire nancéien, indiquer brièvement les circonstances et les conditions dans lesquelles le Collège royal de médecine (ou des médecins) de Nancy est créé. J'envisagerai ensuite et successivement la création et les missions du collège, la réglementation de la protection et du commerce des eaux, l'hydrologie et le thermalisme au collège avec les exemples de quelques courriers qui lui sont adressés, la prescription des eaux et des cures par ses membres et, enfin, l'action de celui-ci vis-à-vis des stations vosgiennes.

### **Création et missions du Collège royal de médecine**

Sous le règne de Stanislas, le développement que prend Nancy justifierait aux yeux de certaines élites le déplacement de l'université qui siège à Pont-à-Mousson depuis 1572. Dans leur esprit, ce transfert se ferait bien sûr vers la capitale des duchés... Il faut bien reconnaître que Pont est une ville plus petite que ne l'est Nancy et que l'université y a beaucoup perdu de son lustre à la suite des difficultés qu'elle a dû subir. Il en est ainsi de la faculté de médecine autant que de ses homologues ; et, à Nancy, il est un médecin d'illustre famille qui verrait bien ce transfèrement et qui a, de plus, la capacité de transmettre une telle requête au souverain. Il s'agit de Charles Bagard<sup>1</sup>. Mais Stanislas, comme son prédécesseur Léopold en 1721, ne veut pas effectuer ce transfert. Bagard décide alors d'intervenir sur un

autre plan en sollicitant de Stanislas la création à Nancy d'un Collège royal de médecine. Celui-ci, par les différentes attributions qu'il pourrait recevoir, permettrait d'améliorer l'exercice de la médecine dans les duchés, mais aussi d'y perfectionner et d'y surveiller celui de la chirurgie, de la pharmacie et de l'art des accouchements. En 1751, année où la Société royale des sciences et belles-lettres est créée à partir de la Société littéraire de Nancy, Bagard trouve un appui important dans les premiers médecins du roi et de la reine, respectivement Casten Rönnow<sup>2</sup> et George-Christophe Kast<sup>3</sup>.

La préparation et l'acceptation du projet de statuts ne posent que peu de problèmes et leur promulgation est rapide. Les lettres patentes de fondation du collège, accompagnées de ses règlements et statuts, sont données par Stanislas à Lunéville le 15 mai 1752<sup>4</sup>. Charles Bagard triomphe, ceci d'autant plus que les lettres le nomment pré-

2. Virginie LEROUX, « Casten Rönnow, premier médecin et confidant du roi Stanislas : son histoire à partir de ses lettres », *Le Pays lorrain*, 2019, vol. 100, n° 1, pages 62-66.

3. Jean-Christophe (ou Georges-Christophe) Kast est beaucoup moins connu que Rönnow. Né à Strasbourg en 1686, il est décédé à Lunéville en 1754. Premier médecin de la duchesse-reine Catherine Opalinska, proche de Stanislas et de Casten Rönnow, il est considéré comme l'un de ceux à qui la création du collège royal est due. Sa mort peu après la création de celui-ci et son appartenance à la religion réformée l'empêchent de bénéficier de la notoriété qu'il aurait sans doute dû avoir. Le seul travail récent sur Kast est dû à Serge HUSSON, « Un savant-médecin de Stanislas, George-Christophe Kast », *La Nouvelle Revue lorraine*, 2016-2017, n° 41, pages 18-20.

4. Antoine BEAU, « La fondation du Collège royal de médecine de Nancy (15 mai 1952) », *Revue médicale de Nancy*, 1952, vol. 77, pages 189-203.

1. La biographie de Charles Bagard pourra être consultée dans la partie spécialisée du site internet de l'académie.

sident pour une durée de six années. Il va le rester pendant vingt années, jusqu'à son décès survenu en 1772.

Après lui, les directeurs sont successivement Cupers jusqu'en 1775, puis Desvillers jusqu'à 1781, Harmant de 1781 à 1782 (il meurt cette année-là) et enfin Lallemand jusqu'à la disparition de l'institution en 1793. Celle-ci est dirigée par un bureau de cinq membres : le directeur, le secrétaire perpétuel, deux conseillers et un doyen. Ce titre et cette fonction constituent un lien, relevant de la tradition, entre la nouvelle institution et les communautés professionnelles de l'époque au sein desquelles le doyen est un personnage important.

Quelles sont les fonctions du collège royal ? Elles sont à la fois ce que ses statuts précisent, mais aussi les missions que Stanislas lui confie, sans oublier les activités qu'il se donne à la suite des délibérations de son conseil ou de ce que propose son ambitieux et efficace directeur. Aussi le collège est-il à la fois une sorte d'ordre des médecins puisque tous les docteurs en médecine de Nancy en sont obligatoirement membres ; c'est aussi une sorte de syndicat, une société savante, un établissement d'enseignement supérieur médical et un dispensaire, par exemple par la consultation gratuite des pauvres des campagnes qui ont lieu les samedis matin ; c'est enfin une sorte de ministère de la santé des duchés par la nomination des médecins stipendiés des villes et bourgades de Lorraine et Barrois, par la surveillance de l'activité des chirurgiens et des apothicaires, par la visite des pharmacies et des dépôts d'eaux en ville et dans les hôpitaux, etc. L'activité à caractère universitaire est impor-

tante par la concurrence qu'elle exerce vis-à-vis de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, plus d'ailleurs en théorie qu'en pratique, car les enseignements n'ont été que peu importants. En effet, si ses statuts donnent au collège le droit d'enseigner l'anatomie, la botanique et la chimie, on ne connaît pas les étudiants susceptibles de s'y rendre puisqu'ils sont soit à Pont, soit à Nancy, sans pour autant être formés autrement que par l'apprentissage ou par leur propre structure, en l'occurrence le Collège royal de chirurgie lorsqu'il existe.

Le collège royal ne disposant pas d'un moyen d'expression et de publication des résultats des travaux menés par ses membres, c'est par l'intermédiaire de la Société royale des sciences et belles-lettres que ses membres qui y ont été élus exposent leurs résultats ou leurs propositions. Ainsi en est-il des observations sur les eaux de Nancy et de Contrexéville que Bagard y présente. J'évoquerai plus loin son activité à la société. Mais qui dit activité à caractère thermal, dit aussi réglementation de celle-ci.

### **Réglementation de la protection des eaux**

Voyons d'abord ce qu'il en est de la réglementation. Jusqu'au jour de la mort de Stanislas, le 23 février 1766, les règlements échappent, au moins en théorie, aux textes français, même si la législation française commence à s'appliquer, bien qu'avec une certaine « douceur », au moins pour certaines mesures. Il en est de même après ce 23 février. À partir de la création du collège royal, certaines mesures sanitaires passent par lui, ce qui n'empêche pas le lieutenant général

de police d'en conserver d'autres. Pour le collège et l'eau, c'est une prérogative qui lui est attribuée par Stanislas par un règlement du 5 août 1756. Il se prolonge assez longtemps après son décès et le rattachement à la France. Le sujet intéresse Bagard qui a par ailleurs tendance à étendre sa juridiction. Le collège l'exercera alors par délégation des instances parisiennes compétentes jusqu'à ce qu'elles décident, assez tardivement, de reprendre la main : cette juridiction est remise en cause en 1781 ; elle conduit la Société royale de médecine à intervenir auprès de lui à ce sujet<sup>5</sup>.

Qu'en est-il en France ? Le transport et la vente des eaux minérales sont inconnus jusqu'à Louis XIII qui, par un édit du 26 août 1632, demande à son surintendant des eaux de faire transporter, en bouteilles cachetées de cire, de l'eau issue d'une source de Pougues. Ce point de départ et ce à quoi il conduit amène Louis XIV aux lettres patentes du 19 août 1709. Le commerce de l'eau est né. Les titulaires du privilège qui le concerne « peuvent transporter, vendre, débiter et distribuer les dites eaux tant de France qu'étrangères (...) avec permission d'établir un bureau général, encore appelé "dépôt" ». Dans la capitale, la liste est publiée dans le *Tableau universel et raisonné de la ville de Paris*. Les tarifs qu'il indique pour les eaux françaises et étrangères sont officiels et varient selon

l'origine, donc la distance, et le mode de transport, rapide ou non. Le 25 avril 1772, Louis XVI crée, à côté des intendants des eaux, une commission royale de médecine « pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales », dont trois membres, inspecteurs généraux des eaux minérales, veillent sur la totalité des dites eaux, connues ou à venir. Joseph Raulin, l'un des inspecteurs, est l'auteur en 1774 d'un *Traité analytique des eaux minérales; de leurs propriétés, et de leurs usages dans les maladies*. À son avènement, la commission royale de médecine contrôle le nombre des bouteilles et la qualité des eaux, qu'un apothicaire analyse si nécessaire. La nécessité d'un cachet demeure et, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1774, les voituriers doivent être munis d'un certificat de puisement délivré par les inspecteurs ou les gardes locaux. Ce n'est pas encore suffisant, car la qualité des eaux à leur origine n'est pas contrôlée.

### Réglementation du commerce des eaux

La commission est absorbée par la Société royale de médecine en août 1778<sup>6</sup>, mais sa mission reste la même en matière d'eau. L'arrêt du Conseil d'État du 5 mai 1781 fait disparaître la surintendance générale des bains et fontaines que détient jusqu'alors le premier médecin du roi ; il confirme le rôle de la Société royale de médecine dans le contrôle

5. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 15 J 6, cité par Pascal JOUDRIER, *Les Topographies médicales vosgiennes de 1776 à 1826*, Mémoires et documents sur l'histoire des Vosges n° 3, Fédération des sociétés savantes des Vosges-Amis du livre et du patrimoine de Neufchâteau éditeurs, 2016, page 212, note n° 374.

6. La société est créée par lettres patentes du 29 août 1778. Elle doit beaucoup à l'action de deux médecins, Jean-François-Marie de Lassonne et Félix Vicq d'Azyr. L'un et l'autre sont agrégés honoraires du Collège royal de Nancy, Lassonne à une date qui s'est perdue et Vicq d'Azyr depuis le 30 septembre 1776.

de la qualité des eaux et la nomination des intendants des eaux, et il distingue les sources appartenant à l'État de celles qui sont à des particuliers. Ceux-ci sont soumis à une autorisation d'exploitation. Le conditionnement que les eaux doivent recevoir est précisé<sup>7</sup>. C'est un comité restreint de la Société royale de médecine qui veille dorénavant sur les eaux et sur leur exploitation. L'autorisation d'exploitation étant acquise auprès d'elle, la vente peut s'effectuer, mais seulement dans des conditions définies ; et ni les apothicaires, ni les établissements de soins, ni les particuliers ne pourront s'approvisionner en eaux minérales pour en faire commerce, sauf s'ils sont titulaires d'une autorisation. À l'opposé, tout particulier peut le faire pour son usage personnel à condition d'en prévenir l'intendant. Ces contraintes limitent l'extension du commerce des eaux minérales en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

Venons-en à l'exploitation qui est autorisée à Nancy. Nous avons vu l'intérêt porté aux eaux par Bagard et l'existence d'une réglementation locale. Un manuscrit qui était présent dans les archives du collège conservées au musée de la Santé, documents qui sont maintenant déposés aux archives départementales, et qui est daté du 1<sup>er</sup> mars 1757, indique que le privilège de la vente et de la distribution exclusive des eaux minérales dans les duchés appartient à l'apo-

thicaire Nicolas Sigisbert Mandel, dont la pharmacie se trouve rue Saint-Dizier à Nancy. Il y est fait mention des précautions à prendre en vue de la conservation et de la distribution de ces eaux. Nicolas Sigisbert (ou l'inverse) Mandel est né à Nancy le 19 septembre 1725 et il y est mort le 29 janvier 1764. Il est le fils de Léopold Sigisbert Mandel, lui aussi apothicaire, et le père de Joseph Sigisbert François Mandel, apothicaire qui s'intéresse lui aussi aux eaux.

Cette assertion n'est pas en accord avec la notion classiquement admise qu'à Nancy, à ce moment, le privilège exclusif de la vente des eaux minérales est détenu par l'apothicaire Jean-Claude Virion<sup>9</sup>, qui habite lui aussi rue Saint-Dizier et qui est l'époux depuis 1743 de Monique Harmant, la sœur de Dominique-Benoît Harmant, membre du collège royal et son futur président, membre aussi de la société royale depuis août 1752. Ce privilège court sur des périodes de six années, et il est renouvelable, si bien que la famille le détient jusqu'en 1791. Jean-Claude Virion, puis son épouse et sa fille, commercialisent une grande variété d'eaux. *L'État général de toutes les eaux minérales vendues et débitées par les Régisseurs du bu-*

7. Thierry LEFEBVRE et Cécile RAYNAL, *Du thermalisme à la médecine thermique. Aux sources du vrai «made in France»*, éd. Le Square, sans lieu, 2015, chapitre 2, pages 25-39.

8. Cécile RAYNAL, «La vente des eaux minérales par les pharmaciens», *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2004, n° 344, pages 587-606.

9. Auguste-Jean TÉTAU, *Les Apothicaires de Nancy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'université en pharmacie, Nancy, 1932, éd. Occitania, Paris, 1932, page 88 et suivantes, réf. 10 : *Mercure de France*, mai 1759, page 206 ; et la lettre de La Galaizière à Bagard citée page 53 dans la thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie de Marie-Hélène MIGNARDOT, sous la direction de Pierre Labrude, «Les attributions du Collège royal de médecine de Nancy en matière de pharmacie de 1752 à 1793», Nancy, 2005, 82 pages.

*reau général établi à Nancy environ le 6 avril 1757 avec celles qui se trouvaient dans le même magasin le 1<sup>er</sup> septembre de la même année y joint aussi le plan du lieu où elles sont conservées avec celui de leur distribution ou arrangement, le tout exécuté par les ordres de M<sup>r</sup> Bagard, président du Collège Royal de Médecine fournit la liste des eaux disponibles avec les volumes débités et les quantités conservées à des dates définies<sup>10</sup>.*

Ces eaux proviennent d'abord des stations vosgiennes : Bains, Bussang et Plombières; des stations proches des Vosges : Bourbonne; plus lointaines : Vichy; et de stations étrangères, comme Spa (la plus célèbre et la plus fréquentée des stations thermales de cette région), Selters et Sedlitz, mais aussi avec certaines origines qui sont inconnues pour la plupart d'entre nous, comme l'eau de Calsabigi, assez connue à cette époque. Il ne s'agit pas du nom d'un lieu mais du nom d'une personne. La source se trouve à Passy, près de Paris, et a fait l'objet en 1755 d'une publication par un auteur du nom de Cadet que ses titres permettent d'identifier à Louis-Claude Cadet de Gassicourt. Le travail est intitulé *Analyse des eaux minérales de M. de Calsabigi nouvellement découvertes à Passy*<sup>11</sup>. Quant au personnage de ce nom,

c'est un homme de lettres et librettiste italien, né en 1714 et mort en 1795 dans la péninsule.

Les ventes et les stocks sont importants, et les chiffres cités sont de plusieurs milliers. Du 30 avril au 9 juillet 1757, le dépôt nancéien en vend 3 409 cruches, bouteilles et flacons, parmi lesquels 370 cruches d'eau de Selters (dans les montagnes du Taunus, en Hesse, où la source principale est à Nierderselters), 344 bouteilles d'eau de Spa, dont les acheteurs sont connus avec précision, et 42 flacons d'eau de Sedlitz. Au 1<sup>er</sup> septembre, 3 584 bouteilles et flacons se trouvent dans le magasin du bureau général des eaux rue Saint-Dizier<sup>12</sup>. En dépit de ces débits, les ventes sont par moments insuffisantes pour permettre d'assurer que l'eau a conservé ses propriétés, si bien que, selon Guy Cabourdin<sup>13</sup>, le collège royal fait vider les bouteilles trop anciennes.

---

té, ces nouvelles eaux continuent à intriguer. L'eau est distribuée aux pauvres et une analyse est faite sur place car il apparaît que le transport et le délai peuvent être préjudiciables. En 1755, une nouvelle source jaillit dans la propriété Calsabigi. Venel et Bayen procèdent à une analyse, et l'eau est comparée à celle de Spa. Mais le doute subsiste sur leur origine et il est question d'une mystification. La Société royale de médecine envoie huit expert dont Fourcroy et Cornette. Mais en 1786 encore un apothicaire réfute ce qui a été déclaré par les experts! La chimie n'est donc pas un gage absolu de déclaration des qualités des eaux, car on peut craindre que des questions d'intérêt personnel, notamment financier, ne se glissent dans les rapports.

12. Auguste-Jean TÉTAU, *op. cit.*, référence 9.

13. Guy CABOURDIN, *La Vie quotidienne en Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Hachette, 1984, 319 pages, ici chapitre IV, « Vieillir, souffrir et mourir », pages 101-103, et les notes correspondantes, pages 306-307, note 21.

10. Ce document est conservé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle sous la cote D 89 bis.

11. Il existe à Passy des sources qui sont bien connues depuis longtemps et ne sont pas utilisées en continu et moyennant finance. En 1719, une nouvelle source est découverte à proximité des précédentes mais avec un débit et une composition différents. Bien qu'une première analyse, faite en 1720 et mêlant médecine et chimie, donne lieu à un avis très favorable de la Facul-

Après la mort de son mari le 19 octobre 1761 en Bavière au cours d'un voyage qu'il faisait à Vienne, Monique Harmant, en dépit du fait qu'elle n'est pas apothicaire, poursuit l'activité pharmaceutique dans l'officine ainsi que la vente des eaux. Selon les règles de l'époque, elle en a le droit si elle vit dignement et si elle emploie un compagnon apothicaire qualifié ou un maître ayant été reçu à ses examens. Nous connaissons par les archives les noms de plusieurs de ces apothicaires. Elle continue aussi à bénéficier du brevet d'exploitation des eaux. À son propos, Antoine Chaumont de La Galaizière répond à une lettre que lui a adressée Bagard dans le cadre du collège royal. Le chancelier indique : « La lettre, Monsieur, que vous m'avez écrite en faveur de la veuve Virion ne donne pas à connaître si le maître garçon que cette veuve se propose de prendre la mettrait en droit et en état de conserver sa boutique et d'exercer la pharmacie, en ce cas, je ne m'éloignerais pas de l'associé [l'associer ?], comme feu son mari, avec les sieurs Beaulieu et Mandel, au privilège de la distribution des eaux minérales (...), le service public exigeant que cette branche de commerce reste entre les mains des apothicaires, sur l'inspection des médecins »<sup>14</sup>. En termes plus simples, cela signifie qu'il désire qu'elle s'associe avec Mandel, dont la pharmacie est proche, et Dugas de Beaulieu. La présence et les fonctions de son frère Dominique-Benoît au collège royal et les appuis dont dispose la famille ont dû jouer un rôle favorable dans cette affaire, car il ne semble pas qu'il y ait eu association.

Selon Guy Cabourdin, au cours de l'année 1780, la veuve Virion a mis en vente 5 600 bouteilles d'eau de Bussang, 2 000 de Contrexéville « sujette à se corrompre », 450 de Bourbonne, 1 000 de Spa. Les eaux de Schidsur et de Seltz sont reçues et vendues en cruchons : 300 petits et 140 gros pour Schidsur, 2 548 pour Seltz, qui se conserve mal. Dans ces mêmes années, la Société royale de médecine fait savoir que c'est le collège royal de Nancy qui continue à assurer l'inspection des eaux par délégation. C'est bien sûr pour la veuve Virion une situation favorable. Elle se plaint cependant d'une « contrebande active » qui, selon le dossier conservé à l'Académie nationale de médecine, aurait réduit ses ventes de moitié. En 1785, elle détient toujours le privilège de la vente. À son décès, en novembre de cette année, le privilège passe à sa fille Marie Barbe.

En plus des eaux précitées, depuis plusieurs décennies au moins, on emploie aussi l'eau de Balaruc (aujourd'hui dans le département de l'Hérault). Celle-ci a été utilisée, avec d'autres thérapeutiques, pour le traitement de l'ulcère variqueux de la duchesse Élisabeth-Charlotte de Lorraine, décédée en 1732. Cette indication était loin d'être abusive, car la phlébologie<sup>15</sup> fait encore partie aujourd'hui des indications de la cure à Balaruc-les-Bains. À l'époque qui nous concerne, cette eau est aussi utilisée dans les phlébites<sup>16</sup>, ainsi que dans

14. Marie-Hélène MIGNARDOT, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, *op. cit.*, page 53.

15. Branche de la médecine vasculaire spécialisée dans l'étude du fonctionnement du système veineux et dans le diagnostic et le traitement de ses maladies, les varices en particulier.

16. Pathologie de la paroi des veines, générale-

le traitement des rhumatismes et des suites de traumatismes, comme les accidents des chevilles (entorses, fractures).

### Hydrologie et thermalisme au collège

Parmi les archives qui étaient conservées autrefois au musée de la faculté de médecine de Nancy (aujourd'hui musée de la Santé de Lorraine) et qui sont maintenant déposées aux archives départementales, on trouvait de nombreuses lettres relatives à des eaux et à des sources qui sont citées par le lieu de leur écoulement. En les classant par ordre alphabétique, nous constatons qu'il s'agit de Blâmont, Bussang, Contrexéville, Forge, Luxeuil, Metz, Plombières, Saint-Avold, Saralbe (sic), Valdajoux<sup>17</sup>, ainsi que de localités inconnues ou mal connues : Ackerigert, Lette et Solten. Il s'y trouvait aussi des documents généraux, entre autres sur la vente des eaux, dans lesquels il est possible de lire : « La vente des eaux thermales de Lorraine demeure un privilège exclusif du roi. » Ce manuscrit, peut-être un brouillon de lettre, n'est malheureusement pas daté.

Ces documents sont intéressants à citer. C'est ainsi que, le 10 février 1755, Le Maire fils écrit à Gormand à propos des eaux de Plombières, dont son père devait déjà s'occuper, ceci en mentionnant qu'il souhaite devenir correspondant du collège. Le 23 février 1761, La Galaizière écrit de Lunéville à Bagard un mémoire proposant d'assujettir les eaux

de Bussang à un cachet renouvelable en vue de leur commercialisation. C'est la pratique, à la fois pour garantir leur origine et leur qualité, mais aussi pour connaître leur débit commercial et donc les sommes d'argent qui en découlent pour les responsables des bureaux... et aussi pour l'État...

Le 6 septembre 1761, Poriquel écrit depuis Blâmont « au sujet de certaines eaux minérales, notamment celles de Blamont », plus précisément de l'abbaye de Domèvre, et d'une « maladie mélancolique ». Le 19 décembre 1774, de Versailles, Raulin écrit au président du collège à propos de l'enregistrement à la cour souveraine de Nancy d'un mémoire sur les eaux de Valdajoux, enregistrement qui est contraire à la déclaration du roi. Il demande qu'un membre du collège se rende à Paris en vue de régler cette affaire. Le 3 avril 1777, de Lunéville, Farnerotte écrit à Platel « au sujet de Madame Chanut prenant des eaux de Lette » et pour laquelle « le régime prescrit a produit du mieux sur le plan de la déglutition ». Le 11 septembre 1783, un document évoque l'eau de Saint-Avold. Un manuscrit en latin de Bagard, non daté, a pour titre « Balnéothérapie ». Un autre manuscrit, non daté également, s'intitule « Observation sur les eaux minérales de Luxeuil ». Enfin, en 1783, le collège organise un concours doté de prix, dont le sujet porte sur les eaux potables et dont la limite de remise des travaux est le 1<sup>er</sup> avril 1784.

Le Collège royal de médecine est aussi indirectement associé à des études sur les eaux par la reconnaissance qu'il accorde à des médecins de la région qui rédigent et publient une topographie

---

ment du membre inférieur, ayant pour conséquence la formation de caillots (thrombose).

17. Il s'agit du val d'Ajol, à la limite de la Lorraine et de la Franche-Comté.

médicale. Ce genre est assez répandu dans la région des Vosges à cette époque, et c'est aussi dans cette région que se trouvent des sources déjà connues et exploitées. J'ai noté quatre reconnaissances pour de tels travaux.

Le premier médecin concerné est Étienne Guillaume Garnier (1720-1806). Il est associé au collège dès 1754, mais c'est seulement en 1786 qu'il écrit sur les eaux de Neufchâteau, dont il précise qu'il y existe des sources de « fort bonne eau », mais que leur captation n'est pas correctement réalisée. Le deuxième est Pierre Thouvenel (1747-1815), très connu pour sa participation à la création de la station de Contrexéville et dont je reparlerai. Sa contribution intervient dès 1774 et il est associé au collège la même année. Il sera plus tard membre de la Société royale de médecine. Jean-François Étienne Grosjean (1755-1833) écrit sur les eaux à plusieurs reprises ; il est associé au collège en 1781 et le sera à la société royale cinq années plus tard. Il s'intéresse aux eaux de Plombières – où il exerce –, à propos desquelles il fait des analyses. À partir de 1786, il est survivancier de l'inspection des eaux de Bussang, sur lesquelles il rédige un mémoire. Mais il s'oppose à Martinet, qui lui succède en 1798. Il travaille à nouveau sur les eaux de Plombières, mais éprouve beaucoup de difficultés à y devenir médecin des eaux. Il lui faut attendre le décès de Martinet en 1808. Jean-François Martinet (1755-1808) avec lequel je termine cet alinéa, est associé au collège en 1783 et participera à la Société royale de médecine en 1789. Proche d'un médecin qui a exercé à Plombières et époux de la fille d'un propriétaire de bains, il est en relation avec

les questions relatives aux eaux. Il devient en 1789 médecin de l'hôpital et des eaux de Plombières, sur lesquelles il fait paraître plusieurs recueils d'observations : en 1781, pendant la décennie 1790 et encore en 1803.

Dans ces mêmes Vosges, l'absence de lien avec le collège n'empêche pas les travaux créno-thérapeutiques<sup>18</sup>, et ceux-ci conduisent aussi à une reconnaissance de leurs auteurs par la Société royale de médecine. Ainsi en est-il pour Gabriel-Charles Didelot en 1777, Clément-Joseph Tissot en 1782, Grosjean, déjà cité, en 1786, et Gabriel-François Renaud en 1790. En 1777, Didelot est élu à la société et il publie en 1777 un *Examen sur les eaux minérales de la fontaine de Bussang, contenant des observations et des réflexions relatives aux maladies où elles conviennent*, qui paraît à Épinal chez Vautrin. En 1782, c'est au tour d'*Avis aux personnes qui font usage des eaux minérales de Plombières*, document qui est publié à Bruyères. Tissot se limite en 1786 à décrire l'état assez médiocre de la situation hydrologique de Neufchâteau dans la topographie médicale qu'il consacre à la petite ville, où il est en garnison. De son côté, Renaud est pharmacien à Saint-Dié, dans les Vosges, où il s'intéresse à différents sujets, dont les eaux qu'il signale en 1778 à son ancien maître nancéien Pierre-François Nicolas<sup>19</sup> et à propos desquelles une polémique importante va avoir lieu

18. Le mot regroupe de nos jours l'ensemble des formes d'utilisation des eaux minérales, et dérive du mot grec qui signifie « source ».

19. La biographie de Pierre-François Nicolas peut être consultée dans la partie spécialisée du site internet de l'académie.

à Nancy à la suite de la publication que Nicolas veut leur consacrer<sup>20</sup>.

### L'eau de la fontaine Saint-Thiébaud

Parmi les médecins du collège royal, le doyen Marquet est un adepte de la crénothérapie, sous la forme de boissons, d'ablutions et de bains. Il prescrit volontiers l'eau de la fontaine Saint-Thiébaud de Nancy, réputée ferrugineuse, chez les femmes enceintes et hydropiques, c'est-à-dire atteintes d'oedème<sup>21</sup>.

Cette fontaine mérite quelques mots. À l'époque médiévale, le faubourg de ce nom se trouvait hors les murs au sud-ouest de la ville. Il a été englobé dans la ville de Charles III, mais son nom a survécu et a été donné à une rue. Il comprenait, entre autres, une chapelle, une fontaine, un ruisseau qui venait de l'étang Saint-Jean (encore dit « Saint-Thiébaud » ou Thiébaud) et qui traversait la ville neuve à découvert en direction de la porte Saint-Georges (encore dite « des Moulins ») en « passant » par la rue des Ponts et par la rue du Pont-Mouja. Au XVII<sup>e</sup> siècle, une source a été découverte près du ruisseau, c'est-à-dire du canal qui traverse la ville à ciel ouvert et qui sert d'égout. Ses eaux, considérées comme minérales, c'est-à-dire minérali-

sées et médicalement actives, ont longtemps été réputées pour leurs propriétés médicinales : elles sont ferrugineuses et légèrement gazeuses<sup>22</sup>.

D'après les plans conservés aux archives municipales, la source se trouve à l'endroit où la rue Saint-Thiébaud fait un coude en direction de l'église Saint-Sébastien et de la place du Marché, et où elle est traversée par le canal-égout qui est passé par le moulin<sup>23</sup> après être sortie de l'étang (ou de l'ancien étang) Saint-Jean. Le moulin Saint-Thiébaud est à droite dans la rue et la source à gauche, de l'autre côté. On y accède en descendant les onze marches d'un escalier qui se trouve au dessus du canal et qui est limité de son côté par une palissade. L'eau sort de terre dans un souterrain voûté, et s'écoule dans une auge ouverte au niveau du sol, d'où elle s'écoule vers le canal-égout. La source est très populaire et son eau ferrugineuse est recherchée. Peut-être mal entretenue, en tout cas souterraine et donc propice à voir s'accumuler les rejets des pas-

22. Roger GRANDJACQUOT, *La Faculté de médecine de Pont-à-Mousson 1592-1769 et la médecine en Lorraine à cette époque*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1932, Société d'impressions typographiques, Nancy, 1932, 116 pages, ici page 98.

23. Le ou les moulins Saint-Thiébaud sont alimentés par le grand canal de la Ville-Neuve qui est lui-même alimenté par le déversoir de l'étang Saint-Jean. Ces moulins sont situés intra-muros et sont accolés au rempart de la ville. La rue qui se trouve dans leur alignement a reçu la dénomination « rue des Moulins ». Quand, au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle reçoit celui de « rue Saint-Jean », notre rue Saint-Thiébaud actuelle reçoit celui de « rue du Moulin », qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de la Ville-Vieille. On pourra consulter sur ce sujet les importants travaux de M. E. Martin référencés ci-après.

20. Pascal JOUDRIER, *Les Topographies médicales vosgiennes de 1776 à 1826*, op. cit., passim.

21. Nathalie DOS SANTOS épouse COSTA, « François-Nicolas Marquet. Sa vie, ses œuvres et ses démêlés tardifs avec le Collège royal de médecine de Nancy », thèse de doctorat en médecine (troisième cycle, médecine générale), Nancy, 2008, 82 pages, passim, en particulier pages 47-48. Un médaillon est dédié à Marquet sur la façade du palais académique (la faculté de droit actuelle), à l'entrée du passage De Haldat, du côté du cours Léopold.

sants et pouvant aussi être un lieu mal famé, cette fontaine a été supprimée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par décision municipale. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Marie-André Joseph Laffize, petit-fils de Dominique Laffize<sup>24</sup>, écrivant sur l'hôpital militaire qui en est proche, indique qu'elle est remarquable par son eau ferrugineuse, celle-ci étant encore « recherchée à ce moment par certaines personnes ». Plus bas, la fontaine du Pont-Mouja, dont la partie monumentale a été un temps conservée et présentée dans le jardin du Musée lorrain, est également réputée pour les qualités thérapeutiques de son eau, qui sont cependant moindres que celles de son homologue Saint-Thiébaud<sup>25</sup>.

### Les prescriptions aux pauvres du collège royal

Parmi les activités prévues par les statuts du collège figure la pratique de consultations médicales gratuites.

24. Dominique Laffize (ou La Flize, 1736-1793) est bien connu des historiens de la médecine et de la Lorraine. Il a soutenu sa thèse de licence de médecine à Nancy en 1770 sur le thème : « Nancy, son air et ses eaux ». Sa description concerne toutes les fontaines de la ville, dont Saint-Thiébaud et le puits de la maison Leclerc, près de la place Saint-Epvre, avec la mention des propriétés médicinales de leurs eaux.

25. Étienne MARTIN, « L'hydrosystème nancéien Des origines de l'urbanisme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », mémoire de master 2 recherche, mention « géographie humaine et régionale », Nancy, université Nancy-II, 2006, 93 pages, en particulier les pages 23 à 25 et 30. Du même auteur : « L'hydrosystème domestique et urbain à Nancy au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai de géographie historique », thèse de doctorat en géographie, Nancy, université Nancy-II, 2010, 442 pages. La fontaine Saint-Thiébaud fait l'objet d'un alinéa pages 287 et 288, et le grand canal Saint-Jean, page 368. L'ouvrage de Dominique Robaux et Paul Robaux sur les rues de Nancy évoque ce sujet page 264.

Celles-ci ont lieu chaque samedi qui n'est pas jour de fête, de dix heures à midi, dans ses locaux, au bénéfice des pauvres des campagnes munis d'un billet de leur curé indiquant leur situation, tant matérielle que médicale. C'est dire qu'il s'agit d'une sorte de consultation à distance, même en présence du malade à qui, éventuellement, rien n'est demandé... Le diagnostic des médecins présents (ils sont toujours plusieurs) conduit à la prescription de médicaments, de plantes, de cures chirurgicales et de cures thermales. Les registres des consultations ont été presque tous conservés, et leur examen permet une vision très précise de la pathologie et de la thérapeutique.

Dans la thèse que j'ai dirigée sur le sujet<sup>26</sup>, il apparaît par exemple que pendant l'année 1764, les praticiens ont prescrit seize envois aux eaux, majoritairement à Plombières et surtout dans des cas de sciatique, de rhumatismes, voire de goutte. Mais d'autres pathologies justifient cet envoi : le 26 mai, c'est un enfant de Seichamps, qui a été atteint de petite vérole et qui a un abcès à la tête ; le 2 juin, « une femme pauvre » de Chavigny, sans qu'on en sache plus ; le 21 juillet, une femme de Maxéville atteinte de paralysie à la suite d'une attaque d'apoplexie ; le 13 septembre, il s'agit d'incontinence urinaire consécutive à une chute. Le 23 juin, de la germandrée en

26. Marie MEUNIER, « La consultation des pauvres organisée par le Collège royal de médecine de Nancy : étude des registres des consultations de 1760 à 1789 », thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, sous la direction de Pierre Labrude, Nancy, 2008, 112 pages.

guise de thé est prescrite à une femme atteinte de rhumatisme, en attendant qu'elle se rende aux eaux de Plombières. Le 8 septembre, c'est à Bains (Bains-les-Bains) qu'est envoyé un patient souffrant de douleur d'estomac, tandis que le 20 octobre, la destination du malade est Bourbonne (les-Bains) sans que nous sachions pour quelle raison. Chacun des patients a reçu un certificat daté établi par la chambre des consultations du collège. À la suite de ces cas et de ces envois « aux eaux », se pose néanmoins la question : ces pauvres gens ont-ils la possibilité matérielle et financière d'effectuer ce déplacement et cette cure ?

Le 29 octobre 1767, une note signée de Bagard, Cupers et Platel, conservée dans les archives du collège, indique : « Françoise Debout, d'Amance, a recours aux eaux de Plombières pour ses différentes infirmités. Privilège lui était accordé d'en user par feu Stanislas. »

### La station thermale vosgienne de Contrexéville<sup>27</sup>

La station de Contrexéville est créée par Bagard et Thouvenel<sup>28</sup>. Si Charles

27. L'ouvrage *Florilège thermal. Les 150 ans de la Société*, paru à Paris en 2006 (524 pages) sous l'égide de la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales, contient plusieurs études en relation avec le présent travail. Il s'agit successivement de celles de René FLURIN, « Histoire du thermalisme », pages 45-98 et surtout 63 et 64 ; de Michel BOULANGÉ, « Charles Bagard, le roi Stanislas et Contrexéville », pages 213-222 ; de Paul SADOUL, « Curistes célèbres à Plombières avant la Révolution », pages 223-230 ; de Michel BOULANGÉ et Bernard HAGUENAUER, « Le thermalisme en Lorraine », pages 333-354 ; et de Geneviève et Maurice GIRAULT, « Plombières à travers les âges », pages 355-366.

28. On trouvera plusieurs études intéressantes dans *Des sources au thermalisme. Vittel, Contrexéville*, actes des Journées d'études vos-

giennes tenues dans ces villes les 27 et 28 octobre 2001 (textes réunis par J.-P. ROTHOT, éd. Cercle d'études locales de Contrexéville et Cercle d'études de Vittel et sa région, 2002, 414 pages) : Gilbert SALVINI, « Des thermes ou des sanctuaires gallo-romains ? », pages 47-57 ; Jean-Marc LEJUSTE, « Comment se soigner autour de Contrexéville au XVIII<sup>e</sup> siècle : des maîtres-chirurgiens aux médecins des eaux », pages 87-108 ; et Gilbert SALVINI, « Contrexéville : du village à la station thermale », pages 265-278. Il faut noter à ce sujet que, bien que la station de Vittel soit de création plus récente que celle de Contrexéville, la présence de source est connue au moment où Thouvenel travaille pour Contrexéville. Ainsi en témoigne le plan levé par la maîtrise de Darney des eaux et forêts en 1777, qui cite la « source minérale » entre « Vittel grand ban » et la « thuilierie ». (cf. René THIVET, « Vittel de 1850 aux années 1970 : l'essor urbanistique, les nouveaux quartiers », pages 249-263, ici page 249 et photographie).

Les archéologues écrivent que les eaux sont partout dans ce vallon encaissé et que les sites en relation avec elles sont localisés dans un périmètre qui n'excède pas cinq cents mètres. L'eau s'écoule à flanc de coteau après avoir suivi les couches imperméables. Ces spécialistes distinguent la source du Vair, au débit très important, constituée par deux écoulements convergents situés à quatre mètres l'un de l'autre (et dont il est question dans le travail de Bagard à propos d'une source qui sort au pied

giennes tenues dans ces villes les 27 et 28 octobre 2001 (textes réunis par J.-P. ROTHOT, éd. Cercle d'études locales de Contrexéville et Cercle d'études de Vittel et sa région, 2002, 414 pages) : Gilbert SALVINI, « Des thermes ou des sanctuaires gallo-romains ? », pages 47-57 ; Jean-Marc LEJUSTE, « Comment se soigner autour de Contrexéville au XVIII<sup>e</sup> siècle : des maîtres-chirurgiens aux médecins des eaux », pages 87-108 ; et Gilbert SALVINI, « Contrexéville : du village à la station thermale », pages 265-278. Il faut noter à ce sujet que, bien que la station de Vittel soit de création plus récente que celle de Contrexéville, la présence de source est connue au moment où Thouvenel travaille pour Contrexéville. Ainsi en témoigne le plan levé par la maîtrise de Darney des eaux et forêts en 1777, qui cite la « source minérale » entre « Vittel grand ban » et la « thuilierie ». (cf. René THIVET, « Vittel de 1850 aux années 1970 : l'essor urbanistique, les nouveaux quartiers », pages 249-263, ici page 249 et photographie).

d'une maison) : d'une part la source du Pavillon dans un jardin un peu à l'écart du village (donc sur un terrain privé qui est considéré comme humide, d'accès peu aisé et doté d'un bassin très modeste), qui est décrite par Bagard, et que Bouville évoque aussi en 1773, comme on le verra plus loin. Elle a longtemps été confondue avec une autre source. Ils considèrent d'autre part la source des Saints, qui a été transformée en fontaine-abreuvoir au XIX<sup>e</sup> siècle. À l'époque où Bagard publie le travail qui va être examiné ci-dessous, Dom Calmet, dans sa *Notice de la Lorraine*, parue en 1756, qualifie Contrexéville de « village du diocèse de Toul » tandis que Vitel (sic) « est un espèce de bourg », de même que Bulgnéville, un « bourg ou gros village ».

Dans son travail, Bagard indique que les vertus de l'eau « contre la pierre » n'étaient alors connues que des villages voisins, ce qui le conduit à citer quelques exemples. Son mémoire comporte cinq autres cas, tout aussi positifs, d'adolescents et d'hommes adultes, que celui qui va s'avérer prépondérant. Le cas qu'il décrit et qui le conduit à sa publication est plus particulier et plus spectaculaire que celui d'un adulte éventuellement âgé. C'est, au contraire, la guérison presque miraculeuse d'une petite fille âgée de 10 ans, François-Joséphine Desmarests, originaire de Bulgnéville, qui souffre très douloureusement de lithiase (la maladie de la pierre), dont l'état de santé est gravement altéré et qui devait subir l'opération de la taille<sup>29</sup>

29. Il est peut-être plus juste de parler de *gravelle* (des mots *grève* et *gravier*) car les « pierres » ou calculs sont d'origine vésicale et non rénale. Cette affection est par ailleurs éton-

à Lunéville<sup>30</sup>. Celle-ci ayant été différée par suite de son état et par crainte d'une issue malheureuse, elle est conduite à Contrexéville au début de l'année 1759, où on lui fait boire de l'eau de la fontaine. Son état s'en trouve très amélioré, si bien que la cure est poursuivie et qu'elle « rend » une pierre.

Comme cette description conduit à faire basculer le destin du village avec la description de ce cas par un médecin important dans les duchés, avec la création ultérieure d'un site de cure, c'est qu'auparavant la médecine officielle ne s'était pas intéressée à ces eaux, ou, au moins, que leurs propriétés n'étaient pas parvenues à sa connaissance. Si celles-ci sont déjà peut-être réputées dans le traitement de la gravelle et en ophtalmologie, J.-M. Lejuste<sup>31</sup> indique qu'on ne connaît pas de prescription de cette eau auparavant.

De tels faits étant parvenus aux oreilles de Stanislas, Charles Bagard reçoit la mission d'étudier le site et sa source et de décrire les caractéristiques et les propriétés de l'eau qui en sourd. Une controverse existe sur la réalité du déplacement de Bagard sur place en raison des différences qui peuvent être notées entre la description qu'il donne

---

nante car la gravelle est une maladie masculine consécutive à l'hypertrophie prostatique et à la stagnation de l'urine dans la vessie, et non une affection féminine et a fortiori de petite fille. Aussi la description de ce cas mériterait-elle l'avis d'un clinicien. Pour sa part, l'opération de la taille consiste à extraire le ou les calculs par voie externe et chirurgicale.

30. En 1721, deux chambres de l'hôpital sont destinées aux malades qui subissent cette opération.

31. Jean-Marc LEJUSTE, dans *Des sources au thermalisme. Vitte, Contrexéville, op. cit.* (référence 28), pages 87-108, ici page 103.

de la source et de son environnement immédiat et celle du relevé topographique de l'époque. La communication qu'il fait à la société royale commence par une sorte de profession de foi sur les vertus des eaux minérales, et donc sur la nécessité de présenter les eaux de Contrexéville et de raconter ce qui s'y est passé avec cette petite fille. Bagard expose ensuite la situation de la source à l'intérieur du village : « Son bassin a quatre pieds de diamètre, l'eau sort abondamment et coule avec précipitation ». Un peu plus loin s'écoule l'eau d'une autre source. Il donne alors son avis sur l'entretien qu'il convient de donner à la source et à ses abords « entretenus, réparés et conservés sous les ordres d'un architecte », puis il examine l'eau et précise certaines de ses caractéristiques : couleur bleuâtre, aspect savonneux, odeur bitumineuse très susceptible d'évaporation, goût de rouille lorsqu'on la boit à la source, « goût qu'elle perd rapidement lors du transport et par celui d'eau de savon qu'elle acquiert quand on la chauffe ».

Bagard décrit ensuite les propriétés de la terre et des plantes autour de la source et à l'embouchure de la fontaine. Il effectue enfin une analyse de la source, pour autant que cela soit faisable avec les moyens de l'époque : « Ces eaux paraissent contenir du pétrole blanc, du savon naturel, du bitume, un sel acide minéral, une portion de terre alcaline, une portion de vitriol, et des parties spiritueuses ou aérées, le tout parfaitement uni dans des proportions inimitables et dissout dans les parties aqueuses. » Ce vocabulaire des débuts de la chimie est bien sûr difficile à comprendre au-

jourd'hui, même si tout n'est pas obscur : nous savons encore que le vitriol est l'acide sulfurique ou le sulfate.

#### « Maladie de la pierre »

Bagard conclut que l'usage de cette eau peut être préconisé « en particulier dans les ulcérations suppuratives des voies urinaires et les maladies de la vessie produites par des graviers et des pierres ». Il s'agit des calculs vésicaux, ou lithiase, ce qu'on appelle à ce moment la « maladie de la pierre », et dont les malades sont nommés « calculeux ». L'affection conduit à des interventions délicates connues sous le nom de « lithotomie », effectuées par des chirurgiens spécialisés, les « lithotomistes ». Léopold et Stanislas ont fait de l'hôpital de Lunéville un centre réputé dans le traitement de la maladie. C'est cette intervention qui était prévue pour cette petite fille. Elle est loin d'être exempte de danger et de séquelles. L'autre solution thérapeutique est de tenter de dissoudre ces calculs par l'action de certaines eaux, c'est ce qui est pratiqué dans le cas décrit et que Bagard confirme dans son étude.

Bagard juge aussi les eaux « très favorables aux maladies des nerfs par l'action de leurs parties pétroliques, balsamiques et savonneuses : par cette même action, elles détergent et consolident les ulcérations internes et externes ». Elles sont « bonnes pour prévenir les retours de la goutte, en rétablissant la souplesse des nerfs et des parties membraneuses desséchées par l'humeur de cette maladie ». Elles sont « souveraines dans les maladies des reins, des uretères, de la vessie et de l'urètre, telles que la pierre, la gravelle, les glaires, les suppurations, les ulcères de ces parties et les carnosité-

tés de l'urètre». Après avoir observé des guérisons dans la maladie de la pierre, il ajoute : « Elles sont souverainement efficaces contre la pierre qu'elles détachent et font sortir de la vessie (...), qu'elles ont la propriété de dissoudre en fragments celles qui sont plus grosses et d'une matière plâtreuse et graveleuse, même celles qui sont en partie plâtreuse et en partie murales. Elles seront très utiles dans le cas d'épaississement de la bile et dans les obstructions du foie, avec d'autant plus de raisons que ces eaux ont quelquefois la vertu purgative. » L'eau peut également, d'après lui, être employée en injection dans les leucorrhées, en bain de bouche pour les ulcères de la gorge, même vénériens, et en collyre.

Bagard rapporte enfin une expérience qui prouve l'efficacité de l'eau contre la « pierre ». Treize calculs d'origine animale de la taille d'un pois, durs et solides, ayant été placés dans un vaisseau (récipient) de pierre rempli d'eau de Contrexéville, sont restés en macération sur une cheminée (donc sans doute à une douce chaleur) pendant trois jours sans rien perdre de leur dureté. Mais, le quatrième jour, ils ont commencé à s'amollir sur leur surface et à se séparer en fragments. Ceux-ci se sont divisés et dissous, puis ils ont été réduits en graviers. Bagard suggère que les eaux pourraient être injectées dans la vessie comme « liqueur naturelle dissolvante »<sup>32</sup>. Au mo-

32. Anne-Marie EBER-ROOS, « Le Collège royal de médecine de Nancy. Une fondation du roi Stanislas (1752-1793) », thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, 272 pages, ici page 264 ; Charles BAGARD, *Mémoire sur les eaux minérales de Contrexéville dans le bailliage de Nancy en Lorraine*, lu dans la séance publique de la Société royale des sciences et des arts le 10 janvier

ment où il écrit, le propriétaire du terrain reconnu pour son eau est la famille Brunon, Reine Lambelin, veuve Brunon, puis son fils Jean-Baptiste, qui est établi à Contrexéville en qualité d'aubergiste. Cette découverte va bien sûr le faire connaître et modifier le cours de son existence. La propriété du terrain change en 1767.

Les observations et la communication de Bagard ne restent pas lettre morte puisque nous savons que des travaux auront lieu au niveau de la source : nouveau bassin, entouré d'un mur en bois et couverture par un toit ; cependant que la réputation de l'eau se répand avec la gravelle pour indication, et que l'eau est envoyée en Lorraine et hors de la région. À Contrexéville même, l'eau se vend chez MM. Brunon, chez qui on trouve des bouteilles et des bouchons. Selon Bagard, la conservation en bouteille est possible à la cave pendant au moins un an, l'eau perdant ainsi son goût de rouille. Il cite l'envoi d'un panier de douze bouteilles « qui partira après-demain par la guimbarde » et dont il précise le coût d'expédition. Il y indique que le duc de Choiseul « tire directement » son eau de Contrexéville, mais il ignore la provenance pour une autre personne et dit se renseigner.

Toutefois, en 1763, un médecin impliqué dans l'inspection des eaux d'Auvergne fait acheter une bombonne d'eau et reprend l'expérience sur la dissolution des calculs *in vitro* en effectuant une comparaison avec de l'eau ordinaire. À son issue, il ne constate pas une impor-

1760, Haener, Nancy, sans date (1760), in-octavo, 40 pages.

tante différence de dissolution entre les deux liquides, seulement environ 6 % de plus dans l'eau thermale, ce qui est assez peu ! Après Charles Bagard, l'un des premiers inspecteurs des eaux, Raulin, étudie la composition de celle-ci. Dans une brochure sur les eaux disponibles à Paris, celle de Contrexéville fait partie des vingt-sept qui y sont commercialisées.

Le second personnage important pour les eaux de Contrexéville à cette époque est le médecin Pierre Thouvenel, né à Sauville, à une vingtaine de kilomètres de là, le 17 novembre 1745. L'activité professionnelle de sa famille est suffisante financièrement pour lui permettre d'effectuer des études de médecine à Montpellier, où il est reçu docteur en 1770. En 1773, il est nommé à l'inspection des eaux de Contrexéville et partage dès lors son temps entre sa région natale et Paris. Il publie l'année suivante son *Mémoire chimique et médical [sur les] eaux minérales de Contrexéville en Lorraine*, qui paraît à Nancy. Puis, en août 1777, il est élu associé régnicole<sup>33</sup> de la Société royale de médecine, qui n'en compte que soixante, et nommé inspecteur des eaux minérales de France. Il rédige aussi un mémoire sur les eaux potables, publié en 1780. Il est reçu agrégé honoraire du collège royal de Nancy le 4 décembre 1780. Le 24 mai 1781, il est nommé intendant des eaux minérales de Contrexéville, en accord avec l'arrêt du Conseil d'État en date du 5 mai. Cette fonction recouvre toutes les activités qui s'exercent localement à propos des eaux : les sources et leur entretien,

33. Cet adjectif désigne une personne qui est de la même nationalité que la société ou l'académie à laquelle elle appartient.

les eaux, les curistes et leurs traitements, le commerce des eaux. Si ses travaux se poursuivent, leur thème n'est plus celui de l'eau. Il y revient cependant en raison de la controverse qui a lieu à Nancy entre Nicolas, le collège et la faculté à propos des eaux de Saint-Dié. L'année 1785 le conduit à une autre activité dans le cadre des hôpitaux militaires, et ceci a pour conséquence le déclin de la station vosgienne. En 1810, il reprend l'inspection des eaux, mais il meurt le 1<sup>er</sup> mars 1815.

Envoyé à Contrexéville en 1774 pour connaître l'état de la source, il constate qu'en dépit de sa célébrité naissante, celle-ci manque de « tout ce qui peut la seconder et l'accroître ». Les eaux se mélangent « aux eaux mauvaises », « la terre étant simplement contenue par une boîte en planches complètement pourries ». Cette situation avait déjà été dénoncée en août 1773 par l'abbé de Bouville, qui devait être un curiste, puisqu'il avait déjà subi deux fois l'opération de la taille. Thouvenel, comme Bagard, procède à une longue analyse de l'eau. Il trouve, dans deux cents litres de celle-ci, quarante-huit grains de résidu par pinte, soit 3,11 grammes pour 0,93 litre. Ce résidu contient sept onces de sélénite<sup>34</sup> et de terre calcaire avec un peu de fer, le reste étant de « la matière saline composée ». Pour nous, aujourd'hui, ce vocabulaire est peu compréhensible, et il n'apparaît pas que son analyse ait révélé d'importantes nouveautés. Néanmoins, compte tenu de cette composition, l'analyste sait

34. C'est une ancienne dénomination du sulfate de calcium. Elle renvoie à la planète Lune, comme d'autres noms employés en chimie, Saturne, par exemple, pour le plomb. L'eau est donc dite « sulfatée calcique ».

que l'eau se prête mal à la cuisson des légumes et qu'elle ne dissout pas bien le savon, deux observations qui font classiquement partie des essais qu'on fait subir à l'eau. Thouvenel, à l'issue de ses observations, essaie d'expliquer l'action de l'eau qui est « diurétique et dissolvante ». Il tente d'établir la manière dont se forment les calculs et quelle est leur composition. Il observe qu'« on empêche les dépôts de se former si on étend l'urine avec une suffisante quantité d'eau » et remarque qu'il en faut moins pour les prévenir que pour les dissoudre ». C'est une introduction de la notion de prévention dont il dit aussi : « L'objet de la médecine préservatrice est de fournir aux urines un véhicule aqueux capable d'empêcher la réunion et la congestion de matières calculeuses, graveleuses ou glaireuses, soit en opérant la dissolution, soit en provoquant l'expulsion. » S'il ne sait pas quel rôle la salinité peut jouer dans les effets des eaux, il est frappé par leurs propriétés diurétiques et se demande si elles ne sont pas portées à la vessie par d'autres voies que la circulation. Jusqu'à la Révolution, l'expulsion des calculs reste l'indication première de l'eau pour laquelle les quantités qui doivent être bues ne sont pas ou seulement peu précisées<sup>35</sup>.

Les propriétés de l'eau sont surtout décrites à partir d'observations cliniques. En dehors de ces constatations et de cette analyse, le voyage de Thouvenel permet la remise en état de la source grâce à la bourse offerte par l'abbé de Bouville. À propos de l'eau, il est écrit

qu'elle vient des profondeurs, qu'elle a filtré au travers des couches, qu'elle est fort abondante et qu'elle « fournit à peu près huit pieds huit pouces cubes d'eau par minute, en sorte qu'elle n'a pas le temps de séjourner dans le bassin ». Thouvenel a aussi témoigné : « La source est trouvée à quarante pieds de profondeur et un puits est construit, en maçonnerie, bien cimenté et corroyé, qui met l'eau minérale à l'abri de tout mélange (...). L'ouverture par où l'eau s'échappe est au niveau du sol, au nord, le bassin qui reçoit l'eau est enduit d'une matière rouillée onctueuse qui précipite au contact de l'air atmosphérique ».

Des familles aristocratiques profitent de la source et commencent à faire bâtir des pavillons. Deux autres sources sont captées, que Thouvenel décrit comme identiques à la première : la source du Prince et la source du Quai. Buffon, atteint lui aussi de gravelle, déclare : « Je ne bois d'autre eau que celle de Contrexéville. » Grâce à Thouvenel, la localité reçoit entre 1775 et 1785 une clientèle de haut rang à la fois lorraine et parisienne, et même quelques Anglais<sup>36</sup>. La nouvelle station thermale vosgienne occupe Thouvenel et il y envoie sa clientèle titrée et fortunée. Nous savons qu'il a pour projet de faire construire un véritable établissement thermal avec pavillons, galeries, salles de bains, salons, avec la présence d'un médecin spécialisé. Un plan de 1777 est connu. Le projet prévoit le déroulement de cent à cent-trente cures annuelles, d'une durée de

35. N. AUDRY, « L'Histoire de Contrexéville de 1760 à nos jours », thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1985, 98 pages, en particulier les pages 5 à 12 et 54-55.

36. Marie-José LAPERCHE-FOURNEL, *La Représentation du massif vosgien (1670-1870) entre réalité et imaginaire*, éd. L'Harmattan, Paris, 2013, 249 pages, ici page 111-117, en particulier page 115.

quarante jours dans une station ouverte pendant quatre mois. Malheureusement le projet est refusé cependant que la suite de la carrière de Thouvenel, puis la Révolution, l'éloignent de la Lorraine. Le village a été décrit par Dom Calmet. Le plan levé en 1777 par Dellile montre que c'est un village rue typique, et le plaid annal de cette même année, rédigé par le célèbre Poullain Grandprey, capitaine prévôt au marquisat (le marquis des Salles, dernier seigneur de Contrexéville), indique la présence de 116 conduits imposables<sup>37</sup>. La superficie du village est de huit hectares.

De nos jours, le souvenir de Stanislas et de cette année 1760 est rappelé par la mosaïque apposée sur le mur de l'établissement thermal. Celle-ci rappelle aussi l'événement important pour la cité que fut, quelques années plus tard, la nouvelle analyse et le captage de la « source du Pavillon » par Thouvenel.

### La station déjà très réputée de Plombières

Plombières est sans doute, à ce moment, la plus fréquentée des stations et la plus illustre par la qualité de ceux qui s'y rendent. C'est au médecin Dominique Berthemin, natif de Mirecourt en 1580, qu'on doit la préconisation de l'usage de l'eau sous la forme de boisson et non plus seulement de bain (*Discours des eaux chaudes et bains de Plombières*, Nancy, 1615). La splendeur de la station est due à Stanislas dès son arrivée en Lorraine. Il désire poursuivre l'œuvre de Léopold et d'Élisabeth-Charlotte et visite le village dès septembre 1737. À ce moment,

selon Dom Calmet, celui-ci comprend environ quatre-vingt maisons, les plus belles se trouvant dans la rue qui conduit au grand bain et qui sont autour. Aucune n'est réellement ancienne en raison de l'incendie de 1498. Plombières est néanmoins un petit bourg mal bâti, par suite notamment de sa position dans une vallée étroite et de longueur restreinte, si bien que l'espace disponible est limité. Les lieux d'accueil pour les curistes sont insuffisants, quantitativement et qualitativement, et seul l'hôtel des dames du chapitre de Remiremont est digne de recevoir des notables. En 1740, Stanislas fait agrandir l'hôpital et construire un « beau bâtiment avec des salles vastes et commodes ». On y reçoit les malades, les blessés et les estropiés, et douze lits sont mis à la disposition des indigents pendant trois semaines durant lesquelles ils sont logés, nourris et soignés. On trouve écrit qu'il prend les dispositions nécessaires pour que les revenus de l'établissement lui permettent d'héberger gratuitement soixante curistes chaque année pour des cures d'une durée de vingt-et-un jours<sup>38</sup>. Quelques années plus tard, en 1747, Stanislas nomme Jean-Baptiste Desguerres médecin ordinaire de Sa Majesté le roi de Pologne et directeur des eaux de Plombières. L'année suivante, visitant Madame de Boufflers, il ordonne que les étuves soient réparées et les routes améliorées. En 1761, il fait construire la maison dite « des Arcades » pour recevoir ses petites-filles Adélaïde et Victoire, qui y viennent à l'été 1761 et 1762. Si nous savons que la cure des princesses dure trois semaines, nous sommes surtout rensei-

37. Gilbert SALVINI, dans les actes des Journées d'études vosgiennes, *op. cit.*, référence 28.

38. Geneviève et Maurice GIRAULT, *Florilège thermal*, *op. cit.*, référence 27.

gnés sur les fêtes qui marquent leur présence. En 1763, Stanislas se préoccupe du statut de Plombières en promouvant le village au statut de commune indépendante. L'édit est enregistré à la cour souveraine le 10 mars, disposition confirmée sous la Révolution. Après Stanislas, Louis XV n'oublie pas la station avec la réalisation de bains et la construction de belles demeures. Malheureusement, l'orage de juillet 1770 et l'incendie de 1773 entraînent beaucoup de dégâts. En 1772, l'intendant de Lorraine fait réaliser le «Bain tempéré» par l'ingénieur des ponts et chaussées de Neufchâteau Deklier-Delille; c'est une piscine carrée entourée d'une galerie et placée dans un édifice simple sans étage.

Mais l'utilité et l'efficacité des eaux de Plombières étaient déjà bien connues de Léopold et de ses médecins. Le duc avait nommé Jean-Baptiste Alliot premier médecin surintendant des eaux minérales de Lorraine. Sous son règne et déjà pendant les premières années de celui de Stanislas, les eaux sont fréquentées par des personnages de la cour, auxquels elles sont prescrites pour traiter différentes affections rhumatismales, digestives, traumatologiques (fracture de cheville par exemple), mais aussi la «gravelle». Au collège royal, François-Nicolas Marquet, qui a une longue pratique médicale et qui aurait aimé être nommé à la place qu'occupe Bagard, prescrit la cure dans le traitement de l'apoplexie, c'est-à-dire des accidents vasculaires cérébraux<sup>39</sup>. Cette maladie

est une des «spécialités» de Marquet, auteur d'un ouvrage posthume sur le sujet. Il meurt le 28 mai 1759 et l'ouvrage paraît à Paris chez Costard en 1770 seulement, sans doute par les soins de son genre Pierre-Joseph Buchoz : *Le Traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections soporeuses*<sup>40</sup> développées par l'expérience. Auquel on a joint deux discours latins sur le premier Aphorisme d'Hippocrate et sur le vingt-troisième de la seconde section de l'auteur.

Revenons à Plombières. Les indications des eaux sont nombreuses. Elles l'étaient déjà au siècle précédent au moment où Berthemin, dans son *Discours*, en avait dressé une liste. Les pauvres, déjà cités plus haut, demandent des aides pour se rendre à Plombières, où un bain leur est réservé. C'est le bain des pauvres, auparavant «bain des ladres»! Les placets sont adressés à nombre de personnes importantes, accompagnés de certificats médicaux attestant de l'état de la personne et parfois de certificats de pauvreté dus aux curés de son lieu d'habitation<sup>41</sup>. C'est ce que nous connaissons à Nancy avec la consultation des pauvres du collège royal.

### Bains et Bussang

Les travaux présentés à l'académie de Nancy donnent les noms de plusieurs stations connues bien avant l'époque de Stanislas et de Bagard. Nous avons vu plus haut le cas de Contrexéville.

39. Marie-José LAPERCHÉ-FOURNEL, *Le Corps souffrant. Dire la maladie dans quelques écrits du for privé en Lorraine, au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Beaurepaire, 2022, 184 pages, ici pages 123-133.

40. Le mot désigne une affection qui a pour conséquence ou qui s'accompagne d'un assoupissement profond ou d'un état comateux.

41. Jacqueline CAROLUS-CURIEN, *Médecins et chirurgiens de la Lorraine ducale*, éd. Serpenoise, Metz, 2010, 195 p., ici p. 150-151.

D'autres se sont organisées dans les mêmes moments : Bains, qui n'a pas disparu, et Bussang qui n'existe plus.

À Bains<sup>42</sup>, longtemps appelé « Bains-Vosges »<sup>43</sup>, des bassins avaient été aménagés avant la guerre de Trente Ans, période pendant laquelle ils avaient été abîmés. Le site a subi un tremblement de terre en 1682 et de nouvelles destructions ont eu lieu à ce moment. Le duc Léopold a fait relever les bassins à la suite d'une requête de l'assemblée communale qui protestait contre leur mauvais état, d'autant que le bain était délaissé par les seigneurs de Fontenoy. Les dimensions du bain varient selon les auteurs, mais le plan établi par l'administrateur Nonné en 1725 sont clairs. La station pouvait accueillir des curistes aux exigences limitées. Stanislas nomme François Finiel en qualité de di-

recteur des eaux en 1748<sup>44</sup>. Il ordonne la construction d'un bassin neuf, par un édit du 14 mars 1750. Ce second bassin, plus grand que le premier (vieux bain, aujourd'hui bain romain), porte le nom de « Bain Clasquin ». Le rétablissement en 1750 de la source de la Vache permet la découverte d'une grande quantité de monnaies romaines. Une découverte de même nature a lieu en 1752. À ce moment, la propriété des thermes est partagée entre les seigneurs de Bains et de Fontenoy : le duc d'Havré et le baron de Dommartin. Le « bain vieux » est reconstruit sur un plan nouveau en 1771. Ce sont ces deux bâtiments, bain neuf et bain vieux, qui accueillent les curistes dans les cabines avec les douches et les baignoires qui jouxtent les piscines. Les seigneurs touchent trois livres par baigneur. Pierre-Joseph Buchoz, le gendre de Marquet, agrégé au Collège royal de médecine, où il a été reçu le 3 mars 1762, a écrit quelques pages sur les eaux de Bains, mais son texte n'est pas daté.

La lecture de la littérature médicale du XVIII<sup>e</sup> siècle conduit à constater que la comparaison entre les eaux est fréquente et que l'argument de propriétés « plus » favorables dans telle ou telle pathologie peut être présenté comme décisif. C'est ainsi que les eaux de Bains et celles de Plombières sont comparées et que la préférence est assez fréquemment donnée aux premières citées. En 1757, dans le *Journal de médecine*, Jean François Clément Morand<sup>45</sup>, de l'Académie

42. À propos de Bains, il est utile de consulter les actes des 12<sup>e</sup> Journées d'études vosgiennes, qui ont eu lieu à Bains-les-Bains et à Fontenoy-le-Château les 15-16 octobre 2010, et dont les textes ont été réunis par Jean-Paul ROTHOT et Jean-Pierre HUSSON sous le titre *La Vallée du Côney. Métallurgie et thermalisme, Bains-les-Bains et Fontenoy-le-Château*, éd. Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du vieux Fontenoy, Épinal-Fontenoy, 2011, 495 pages). On y trouve les études de Gilbert SALVINI, « Le thermalisme chez les Gallo-Romains à Bains-les-Bains, données archéologiques », pages 383-392 ; et de Jean-Paul ROTHOT, « Cadre et clientèle des thermes de Bains au XIX<sup>e</sup> siècle », pages 401-416. Une importante bibliographie est disponible en fin d'ouvrage.

43. Bains-en-Vosges est devenu Bains-les-Bains le 9 septembre 1892, puis le nom a évolué en La Vôge-les-Bains le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la fusion avec d'autres communes. Le mot « bain » est important historiquement, car à l'origine l'eau s'emploie sous la forme de bains, le mot « thermes » désignant des bains chauds.

44. Jacqueline CAROLUS-CURIEN, *op. cit.*, p. 143.

45. Jean François Clément MORAND, « Mémoire sur les eaux thermales de Bains en Lorraine, comparées dans leurs effets avec les eaux thermales de la même province », *Journal de mé-*

des sciences, fait cette comparaison. Il en est de même de Kast, déjà cité, décédé en 1754, selon Bailly<sup>46</sup>. Kast est un « grand partisan des eaux de Bains » et « fait tous ses efforts pour les mettre en vogue ; il les soutient de tout le crédit que lui a mérité une pratique consommée » et « peut-être doit-on faire remonter à cet habile praticien la première époque de la nouvelle réputation de Bains ». Il a écrit un opuscule sur les eaux du lieu<sup>47</sup>.

Dans son ouvrage *Le Thermalisme en Lorraine*, Bertrand Munier<sup>48</sup> fait état de commentaires élogieux de Baggard et d'un autre médecin, Liabé, qui écrivent : « Premiers praticiens de la duchesse douairière de Lorraine et de Bar, nous certifions qu'ayant fait usage durant un demi-siècle des eaux de Bains et de Plombières, nous avons remarqué que dans certains cas, les soins prodigués dans la première ville sont bien su-

---

*decine*, 1757, vol. 6, page 114. Jean François Clément Morand (Paris, 1726-1784) est un médecin français qui n'a que peu exercé la médecine, s'est surtout occupé de recherches scientifiques sur des thèmes variés et a fait partie de nombreuses sociétés savantes. Parmi ses travaux médicaux, chirurgicaux, voire pharmaceutiques et pharmacologiques, figure l'analyse d'eaux minérales. Il est agrégé honoraire du Collège royal, mais la date de nomination ou d'élection semble perdue.

46. Nicolas-Basile BAILLY, *Des eaux thermales de Bains-en-Vosges et de leurs usages dans les maladies chroniques*, Imprimerie Pellerin, Épinal, 1852, page 18.

47. George Christophe KAST, *Petit Traité des eaux minérales de bains selon les remarques et observations des médecins les plus célèbres, la manière dont on doit en faire usage, et le temps convenable pour les prendre*, Antoine Fenouillet, Bains, 1762, 48 pages. C'est donc une édition posthume. Peut-être y en a-t-il existé d'autres auparavant.

48. Bertrand MUNIER, *Le Thermalisme en Lorraine au fil de l'eau*, éd. Vademecum, sans lieu, 2017, 271 pages, ici page s36 (Bailly) et 37.

périeurs à la seconde répertoriée pour les maladies de poitrine, de goutte ou de rhumatismes. » Il s'agit ici d'Antoine Baggard (1666-1742), le père de Charles Baggard. Munier cite également le médecin Nicolas-Isidore Bailly, qui « vulgarise le bienfait des thermes balnéens ».

À Bussang, l'intérêt pour les eaux date aussi du début du XVII<sup>e</sup> siècle, et plusieurs dates peuvent être citées à partir de 1610. Léopold marque son intérêt pour les sources, en particulier de la Salmade et des Demoiselles, et fait construire un petit bâtiment. Les eaux ont une grande réputation dans le traitement de diverses maladies. À partir de ce moment, elles commencent à être mise en bouteilles. L'organisation de la station a lieu après 1750 avec la création d'un établissement de bain et d'un hébergement. Bussang devient l'une des villes thermales les plus réputées de la province. Dès lors, elle reçoit environ deux cents curistes annuellement. En 1770, Amé Gabriel Thouvenel a la charge de l'établissement et il convient de se poser la question de son éventuelle parenté avec le célèbre Pierre Thouvenel. L'aspect de l'établissement est bien connu à ce moment<sup>49</sup>. Dans la thèse d'Anne-Marie Eber-Roos figure, en page 144, la mention d'un traitement de l'asthme par des pilules balsamiques évacuantes, de l'eau de Bussang et du lait.

L'eau est aussi « impérialement » connue et employée ! Anne Charlotte de Lorraine (1714-1773) boit régulièrement

---

49. Cécile RAYNAL et Thierry LEFEBVRE, « Le thermalisme, un patrimoine à vau-l'eau. L'exemple de Bussang », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2004, n° 342, pages 191-208.

de l'eau de Bussang sur le conseil de son médecin, Joseph Lemaire. Elle est la fille du duc Léopold et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, la belle-sœur de l'impératrice Marie-Thérèse, l'abbesse du chapitre de Remiremont (où elle ne vient pas en raison de son passage à la France) et l'« abbesse séculière, patronne et protectrice de son église et chapitre de Sainte-Waudru en sa ville de Mons » au nom de sa belle-sœur. Résidant dans les Pays-Bas autrichiens, à Mons, Bruxelles, Marimont et Tervuren, elle s'y fait livrer de l'eau. Pour sa part, Lemaire est originaire de Remiremont et il est l'auteur d'un ouvrage sur cette eau : *Essai analytique sur les eaux de Bussang*, d'un volume de 160 pages, paru en 1750. L'eau est envoyée en bouteilles cachetées ou en fûts, et Anne Charlotte la cite dans une lettre datée de Marimont le 3 juillet 1767<sup>50</sup>. L'eau de Seidlitz est également connue chez elle sous le nom de « zedlite ». Conservée trop longtemps, elle est considérée comme un poison<sup>51</sup> ! Anne Charlotte évoque aussi abondamment l'eau de Spa dans sa correspondance. Elle connaît Charles Bagard<sup>52</sup>.

Je cite enfin une autre station, qui n'a pas bénéficié d'une importante et longue réputation, et qui n'existe plus, Heucheloup, près de Begnécourt et de Dom-

paire<sup>53</sup>. Une source locale y a été trouvée en 1750 et Bagard s'y intéresse à la suite de son travail sur Contrexéville, en la mentionnant en 1762. L'eau est réputée purgative, mais, au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elle sera exploitée, elle bénéficiera d'autres indications, dont celles que nous connaissons pour les autres stations qui existent sur ce côté du département des Vosges.

### Pour conclure

Au cours de ses quatre décennies d'existence, le Collège royal de médecine de Nancy a rempli avec compétence et constance les missions qui lui avaient été confiées par son créateur, missions auxquelles se sont ajoutées celles qui intéressaient son premier directeur, Charles Bagard. Parmi celles-ci figurait en bonne place la question des eaux minérales et thermales. Ainsi s'explique, au moins en partie, la mention que j'ai pu faire des prescriptions et des usages des eaux par les praticiens à titre privé ou à titre officiel au cours de la consultation des pauvres, mais aussi le suivi de la vente des eaux embouteillées, sans oublier les travaux effectués et les communications présentés par Bagard lui-même à la Société royale des sciences et belles-lettres dont il est un membre important. La communication du 10 janvier 1760 constitue, selon notre confrère le professeur Boulangé, « la date de naissance de la station thermale de Contrexéville ». Il faut citer ensuite « Sur les eaux minérales de ce pays », prononcée le 3 février 1760. Bagard poursuit dans cette voie : « Sur les eaux de Niederbron », le 14 juillet 1761, « Histoire

50. Pierre HEILI, *Une tendre et constante amitié. Lettres d'Anne Charlotte de Lorraine à Gabrielle de Bouzey*, éd. Fédération des sociétés savantes des Vosges, Épinal, 2017, 272 pages, ici la lettre n° 39, écrite à Marimont à destination de Vienne, page 92, note 199.

51. Pierre HEILI, *op. cit.*, lettre écrite à Tervuren le 18 juillet 1772, n° 133, page 188, note 572.

52. Pierre HEILI, *op. cit.*, lettre écrite à Mons le 23 décembre 1769, n° 84, page 137, note 398.

53. Bertrand MUNIER, *op. cit.*, ici pages 264-267.

des eaux minérales. *Éléments des eaux*», le 2 mars 1762; «*Sur les eaux thermales de Luxeuil*», le 8 mars 1763 et le 17 avril 1765; «*Sur les eaux de Plombières*», le 16 janvier 1766; «*Sur les eaux thermales de cette province*», le 20 juillet 1768; et enfin «*Carte des sources minérales de la province*», le 15 février 1769<sup>54</sup>. Cela fait donc sept études sur les eaux à la société

---

54. Ces renseignements sont issus de la thèse de doctorat d'université en lettres de l'abbé Émile HATTON (Nancy, 1952) et de l'ouvrage sur la médecine en Lorraine rédigé sous la direction du doyen Georges GRIGNON (éd. Serpenoise-Presses universitaires de Nancy, 1993).

en dix années. Je ne sais pas si le texte «*Les eaux minérales de Nancy*», publié chez Pierre Antoine à Nancy en 1763 (in-octavo, 11 pages) est issu d'une autre communication. Bien que les confrères de Bagard se soient moins illustrés que leur premier président par leurs travaux en ce domaine, le total des contributions n'en constitue pas moins un ensemble non négligeable. Aussi, en se réjouissant de la renaissance de Nancy Thermal, ne doit-on pas oublier que depuis longtemps les médecins lorrains ont pris une large part dans le développement du thermalisme dans notre région. 